

Tarif N° 33 02/05/2024 cfr. le prospectus n° 31 du 02 janvier 2024 des crédits hypothécaires pour particuliers

Avec inscription h	ypothécaire							
Formules tarifaires	Quotité <	=80 %	Quotité -	Quotité <=90% Quotité <=100%		=100%	Mantant Mantana	5040
Tarif de base	Taux d'intérêt (%)		Taux d'intérêt (%)		Taux d'intérêt (%)		Montant d'un terme Frais de dossier	€ 910,93 € 350,00
Durée	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel	Prime assurance incendie	€ 642,7
≥ 5 & ≤ 10 ans	0,3193%	3,90%	0,3234%	3,95%	0,3755%	4,60%	Frais de notaire* et d'enregistrement	€ 3.936,7
> 10 & ≤ 15 ans	0,3193%	3,90%	0,3234%	3,95%	0,3755%	4,60%	Frais d'expertise	€ 250,0
> 15 & ≤ 20 ans	0,3193%	3,90%	0,3234%	3,95%	0,3755%	4,60%	Montant du crédit	€ 150.000,0
> 20 & ≤ 25 ans	0,3193%	3,90%	0,3234%	3,95%	0,3755%	4,60%	Coût total du crédit	€ 86.015,3
> 25 & ≤ 30 ans	0,3354%	4,10%	0,3394%	4,15%			Montant total dû	€ 236.015,3
							Taux d'intérêt (sur base annuelle)	4,10
							Taux annuel effectif global	5,19
							*: Prime assurance incendie (et périls connexes) à titre indicatif **: Hors honoraires du notaire ***: Hors potentielle réduction conditionelle et/ou majoration	

Allianz MeHomeLoans Crédit-pont avec mandat hypothécaire*			Exemple représentatif pour un crédit-pont de € 80.000 sur 1 an à un taux d'intérêt annuel de 4,75%				
Durée	Taux d'intérêt (%)		Montant d'un terme	€ 310,00	Taux d'intérêt (sur base annuelle)	4,75%	
	Mensuel	Annuel	Frais de dossier	€ 300,00	Taux annuel effectif global	7,58%	
≤ 2 ans	0,4114%	5,05%	Prime assurance incendie**	€ 0,00			
			frais de notaire*** et d'enregistrement	€ 1.511,25	*: Un crédit-pont est toujours lié à un crédit Allianz MeHomeLoans long-terme décrit ci-dessus av	rit ci-dessus avec une	
			Frais d'expertise	€ 250.00	inscription hypothécaire	on cracasas avec and	
			Montant du crédit	€ 80.000,00	**: Prime assurance incendie (et périls connexes): pas obligatoire **: Hors honoraires du notaire		
			Coût total du crédit	€ 5.781,25			
			Montant total dû	€ 85.781,25			

Réduction conditionelle: Allianz assurance incendie (couverture incendie et périls connexes, conforme à l'immeuble assuré) Allianz assurance temporaire décès (pour au minimium 100% du montant emprunté) Eco-friendly (bien immobilier repris comme but du crédit PEB ≤ 150 kWh/m²) Premium (DSTI ≤ 40% et disponible ≥ € 1.500 si 1 emprunteur, ≥ € 2.000 si > 1 emprunteur) Exclu de toute réduction: le crédit-pont.	Mensuel -0,0083% -0,0083% -0,0083% -0,0125%	Annuel -0,10% -0,10% -0,10% -0,15%
Majorations: Bien destiné à la location avec une quotité ≤ 70% Bien destiné à la location avec une quotité > 70% ≤ 80% Age > 75 ans à la date d'échéance de l'un des emprunteurs Refinancement crédit à la consommation à but mobilier > 10% ≤ 20% du montant emprunté Bien immobilier repris comme but du crédit PEB > 400 kWh/m², sans des travaux énergétiques d'au moins € 20.000 Terme fixe d'une durée ≤ 15 ans Terme fixe d'une durée > 15 ans ≤ 30 ans Financement frais administratifs, frais de notaire lors d'un achat et/ou liquidités Crédit régularisé sur le volet négatif de Centrale des Crédits aux Particuliers Inscription hypothécaire en deuxième rang Risques spéciaux (exemples: type de bien particulier, stabilité des revenus, etc)	Mensuel +0,0083% +0,0167% +0,0208% +0,0208% +0,0208% +0,0416% +0,0416% +0,0416% +0,0416% +0,0416%	Annuel +0,10% +0,20% +0,25% +0,25% +0,25% +0,50% +0,50% +0,50% +1,00%

Montant minimal d'un crédit: € 50.000 Montant maximum d'un crédit: € 1.250.000

Assurance incendie et périls connexes: Il est obligatoire de souscrire une assurance incendie et périls connexes auprès Allianz Benelux SA, ou d'une autre compagnie d'assurance.

Assurance temporaire décès: Afin de protéger vos proches (survivants), il est conseillé de souscrire une assurance temporaire décès auprès d'Allianz Benelux SA ou d'une autre compagnie d'assurance. Il est conseillé de vérifier quelle est la meilleure répartition de la couverture décès d'un point de vue fiscal.

Allianz Benelux SA – Blvd du Roi Albert II 32 – 1000 Bruxelles - Tél. : +32 2 214.61.11 – www.allianz.be TVA : BE 0403.258.197- RPM Bruxelles - IBAN : BE56 3751 0091 0088 - BIC : BBRUBEBB.

Entreprise hypothécaire inscrite par décision de la FSMA du 19 octobre 1994.

Entreprise d'assurances agréée par la BNB (Banque Nationale de Belgique) sous le n° 0403.258.197 pour pratiquer les branches "Vie" et "non Vie". BNB : Blvd de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, www.nbb.be



Indemnités:

Indemnité de remploi : 3 mois d'intérêts sur la somme remboursée pour les personnes physiques Indemnité pour mise à disposition: 1% par an ou 0,0830% par mois en cas de non-prélèvement

Duplicata d'attestation fiscale: € 50 Lettre de rappel: € 7,50 + frais de port

Intérêts de retard: Mensuel: +0,042% ; annuel: +0,50%

Frais de dossier:

Nouveaux crédits: € 350 pour un nouveau crédit et € 300 pour un crédit pont, à payer lors de la première échéance Crédits existants: € 175 pour toute modification non contractuelle nécessitant un nouvel avenant et € 150 pour un crédit-pont

Hypothèse dans laquelle il faut fournir une expertise:

Toujours, pour tout bien en garantie

Frais d'expertise (TVA 21% comprise) par expert agréé Allianz:

Propriété pour habitation propre ≤ € 750.000	€ 250
Propriété pour habitation propre > € 750.000	€ 300
Immeuble de rapport (>2 entités)	€ 300
Terrain à bâtir	€ 150
Constat de travaux	€ 150

Entreprise hypothécaire inscrite par décision de la FSMA du 19 octobre 1994.

Entreprise d'assurances agréée par la BNB (Banque Nationale de Belgique) sous le n° 0403.258.197 pour pratiquer les branches "Vie" et "non Vie". BNB : Blvd de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, www.nbb.be